

Fiche activité

Stop à la haine

Les discours toxiques envers les personnes réfugiées



Stop à la haine :

Les discours toxiques envers les personnes réfugiées

L'Éducation aux droits humains...

... vise à faire connaître, comprendre et défendre les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

Qu'est-ce que c'est ?

L'Éducation aux droits humains a pour objectif de :

- susciter une prise de conscience et une compréhension des droits humains,
- donner des connaissances et des compétences pour les connaître, les respecter et les défendre,
- faire évoluer les attitudes et les comportements.

L'Éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir.

Pour qui ?

L'Éducation aux droits humains concerne tous types de publics et s'inscrit dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi des projets d'éducation aux droits humains peuvent être menés en milieu scolaire et à l'université mais aussi dans des espaces d'éducation non formelle comme des maisons de quartier, des centres de loisirs, des maisons des jeunes et de la culture, des foyers de jeunes travailleurs, des associations, des instituts de formation, des établissements pénitentiaires, etc.

Comment ?

Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent intervenir pour construire avec vous des actions éducatives sur des thématiques liées aux droits humains telles que la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques.

Plus d'infos

Ressources disponibles sur la page éducation : amnesty.fr/education

Vous souhaitez mener des projets d'EDH, contactez :

- le groupe local d'Amnesty près de chez vous : amnesty.fr/pres-de-chez-vous
- notre secrétariat national : <mailto:education@amnesty.fr>

Amnesty international bénéficie des agréments
« éducation nationale » et « jeunesse et éducation populaire ».

Sommaire

Les discours toxiques envers les personnes réfugiées	1
Introduction	7
La liberté d'expression : une liberté sans limite ? – Partie 1	8
Activité 1	8
Déroulement	9
La liberté d'expression : une liberté sans limite ? – Partie 2	10
Activité 1 bis	10
Déroulement	11
Cultionary	12
Activité 2	12
Déroulement	13
Glossaire	14
De mal en pis	15
Activité 3	15
Déroulement	16
Jeux de rôles : comprendre les discours toxiques en face à face	17
Activité 4	17
Déroulement	18
Jeux de rôles : comprendre les discours toxiques en face à face	19
Activité 5	19
Déroulement	20
Cadre juridique de la liberté d'expression	21
Annexe 1	21
La liberté d'expression : textes de référence	21

Les limites à la liberté d'expression	22
Liste de mots à illustrer – cultionary	28
Annexe 2	28
Exemples de discours toxiques – De mal en pis	30
Annexe 3	30
Méthode de classement en « diamant » – De mal en pis	32
Annexe 4	32
Fiche mémo « Grille d'analyse des discours toxiques »	34
Annexe 5	34
Exemples de situations – Jeux de rôles en face à face	37
Annexe 6	37
Exemple d'article en ligne et de commentaire – Jeux de rôle en ligne	38
Annexe 7	38
Profils d'internautes – Jeux de rôle en ligne	39
Annexe 8	39
Fiche mémo « Les stratégies de réponse »	40
Annexe 9	40
Le contre-discours	40
Le récit alternatif	41
Faire preuve de solidarité	42
Réagir face à un troll	42

A noter :

Ce livret contient, à des fins d'illustration et pour mieux les combattre, des exemples de discours toxiques. Amnesty International France et les créatrices de cet outil ne cautionnent, ni ne partagent les propos reproduits dans ces exemples ; ces derniers ne reflètent pas leur

opinion. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une partie des propos reproduits pour les besoins de cet outil peut heurter la sensibilité de certaines personnes.

Introduction

Les discours qui contribuent à stigmatiser et à alimenter l'hostilité envers certains individus ou groupes d'individus se généralisent et se normalisent, en ligne comme hors ligne. Qu'ils relèvent ou non du droit à la liberté d'expression, ces discours s'avèrent toxiques et impactent en premier lieu les personnes qu'ils visent directement.

Pour prévenir la diffusion de ces discours et empêcher la haine de se répandre, il est nécessaire de déconstruire les stéréotypes et les préjugés qui en sont à l'origine et de lutter contre leurs impacts négatifs.

Ce livret pédagogique vous propose des activités autour de la lutte contre les discours toxiques qui ciblent particulièrement les réfugiés. Il permettra aux publics de mieux connaître le cadre juridique de la liberté d'expression, d'appréhender les enjeux liés aux restrictions de ce droit fondamental, de prendre conscience des conséquences des discours toxiques sur les personnes visées, d'analyser leurs impacts sur les droits humains, ou encore de réfléchir aux effets potentiels des diverses réponses qui peuvent leur être apportées.

Amnesty International France considère comme toxique toute forme d'expression stigmatisant ou traitant différemment et de manière défavorable des personnes en raison de caractéristiques réelles ou supposées (telles que le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion, le handicap, etc.).

Vous souhaitez en savoir plus sur les discours toxiques ? De nombreuses ressources sont disponibles sur notre site : vidéo, guides, formations en ligne et en présentiel.

Découvrez-les ici : <https://www.amnesty.fr/education/discours-toxiques>

La liberté d'expression : une liberté sans limite ? – Partie 1

Activité 1

Objectifs

- Identifier les enjeux liés à la liberté d'expression et à ses limites
- Introduire le cadre juridique de la liberté d'expression



Durée
30 minutes



Public
Tout public
De 8 à 30 personnes

**Matériel**

- Panneaux « d'accord » « pas d'accord »
- Ruban adhésif ou pastilles adhésives pour accrocher les panneaux

**Préparation**

- Aménagez l'espace pour que le groupe ait suffisamment de place pour circuler.
- Accrochez les panneaux « d'accord » et « pas d'accord » aux murs de deux côtés opposés de la salle.

Déroulement

Partie 1 : « D'accord / Pas d'accord » – 20 minutes

1. Placez-vous au centre de la salle et lisez à haute voix une affirmation parmi les propositions ci-dessous :

- « Il ne devrait y avoir aucune limite à la liberté d'expression. »
- « On peut rire de tout. »
- « La liberté d'expression signifie que je peux dire ce que je veux. »
- « Aujourd'hui, on ne peut plus rien dire. »
- « Il faudrait interdire aux extrémistes de prendre la parole en public. »

2. Invitez les participants à se positionner dans l'espace, d'un côté ou de l'autre de la salle, selon qu'ils s'estiment « d'accord » ou « pas d'accord » avec l'affirmation proposée.

3. Demandez à une personne de chaque camp de donner à tour de rôle un argument pour défendre sa position. Si une personne du camp opposé est en accord avec l'argument proposé, elle fait un pas vers l'autre. Tout participant peut changer de camp au cours du débat autant de fois qu'il le veut, vous pouvez alors lui demander d'expliquer ce qui a motivé son nouveau positionnement.

Variante

Plutôt que de demander aux participants de se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle de façon nette, vous pouvez leur proposer de se placer sur un continuum entre les deux côtés, en fonction de leur degré d'adhésion avec l'affirmation, ou bien créer une zone entre les deux camps (« la rivière du doute ») pour des personnes ne souhaitant pas se positionner. Vous pouvez également demander aux participants de discuter en petits groupes afin d'affiner leurs arguments avant la discussion collective.

La liberté d'expression : une liberté sans limite ? – Partie 2

Activité 1 bis

Objectifs

- Identifier les enjeux liés à la liberté d'expression et à ses limites
- Introduire le cadre juridique de la liberté d'expression



Durée
30 minutes



Public
Tout public
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Tableau ou paperboard Marqueurs
- Cadre juridique de la liberté d'expression (Annexe 1)



Préparation

- Faites s'asseoir les participants.
- Préparez de quoi noter.

Déroulement

Partie 2 : Apport théorique : Le cadre juridique de la liberté d'expression – 10 minutes

1. Questionnez les participants.

Qu'est-ce qu'un droit humain ? Pourquoi la liberté d'expression est un droit humain ? Quels sont les risques si la liberté d'expression n'est pas respectée ? Au nom de quoi certains la remettent-ils en cause ?

Connaissez-vous des personnes citoyennes, journalistes, lanceuses d'alerte ou opposantes politiques surveillées, arrêtées, battues ou menacées, simplement pour avoir exprimées des idées ou un point de vue, pour avoir manifesté ou avoir cherché ou diffusé des informations ?

2. Demandez aux participants s'ils connaissent des textes internationaux, européens et français qui protègent et encadrent la liberté d'expression.

En partant des exemples apportés durant le débat, vous pouvez leur demander d'établir une liste des types de propos qui, selon eux, sont interdits par la loi, en les notant au tableau au fur et à mesure.

En vous aidant du cadre juridique proposé en annexe 1, présentez les principaux textes et les limites prévues par le droit international et national. Précisez que ces lois s'appliquent également sur Internet.

Cultionary

Activité 2

Objectifs

- Introduire les notions de stéréotype, préjugé, discrimination
- Comprendre comment fonctionnent les stéréotypes et identifier leur origine



Durée
30 à 45 minutes



Public
Tout public
De 8 à 30 personnes

**Matériel**

- Liste de mots à illustrer (Annexe 2)
- Feuilles de papier (format A5) et feutres pour les dessins du groupe
- Ruban adhésif ou pastilles adhésives pour afficher les dessins

**Préparation**

- Formez des équipes de 3-4 personnes qui doivent s'installer un peu à l'écart les unes des autres.
- Fournissez-leur des feuilles et des feutres.

Activité adaptée du kit pédagogique « Tous différents, tous égaux », Conseil de l'Europe, 2ème édition, 1995.

Déroulement

1. Appelez l'un des membres de chaque équipe et donnez-lui un mot.

Chaque membre rejoint alors son équipe et tente de lui faire deviner le mot le plus rapidement possible en le dessinant, sans parler, sans écrire de mots ni de chiffres. Les autres membres de l'équipe essaient de deviner de quoi il s'agit mais sans poser de questions. Lorsque la réponse a été trouvée, un autre dessinateur du groupe vient récupérer un nouveau mot (si une équipe met trop de temps à deviner un mot, fournissez- leur un nouveau mot).

2. Lorsque tous les mots ont été dessinés, demandez à chaque équipe d'inscrire les mots correspondants sous leurs dessins. Affichez tous les dessins en les regroupant selon les mots qu'ils représentent.

3. Questionnez les participants.

L'activité vous a-t-elle semblé difficile, pourquoi ? En observant les dessins affichés et en comparant les diverses images associées aux mots, constatez-vous des similitudes ? Des différences ? Pourquoi certains mots sont-ils représentés de la même façon ? Ces images correspondent-elles ou non à la réalité ? Comment appelle-t-on ces raccourcis ? À quoi servent- ils ? Sont-ils nécessairement négatifs ? Quels peuvent-être les effets de ses images sur les personnes qu'elles représentent ? Certains mots ont-ils été plus difficiles à deviner que d'autres ? Pourquoi ?

4. En partant des apports des participants, établissez ensemble une définition du concept de stéréotype et distinguez les notions de préjugé et de discrimination (voir le glossaire à la page suivante).

Glossaire

Stéréotype : Les stéréotypes peuvent se définir comme des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes.

Source : **LEGAL (J.-B.), DELOUVEE (S.)**, Stéréotypes, préjugés et discriminations, Dunod, 2016.

Préjugé : Un préjugé est un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale.

Source : **AMOSSY (R.), HERSCHEBERG PIEEROT (A.)**, Stéréotypes et clichés, Armand Colin, 2014, p.22.

Discrimination : Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans un domaine visé par la loi (logement, emploi, éducation etc.).

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination, notamment les suivants : l'âge ; le sexe ; l'origine ; l'appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race ; la grossesse ; l'état de santé ; le handicap ; les caractéristiques génétiques ; l'orientation sexuelle ; l'identité de genre ; les opinions politiques ; l'activité syndicale ; les opinions philosophiques ; les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée ; l'apparence physique ; la situation de famille ; le patronyme ; les mœurs ; le lieu de résidence ; la perte d'autonomie ; la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique ; la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ; la domiciliation bancaire.

Source : <https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminationsTitre 1>

De mal en pis

Activité 3

Objectifs

- Définir les discours toxiques et comprendre les enjeux en matière de liberté d'expression
- Identifier les éléments permettant de qualifier un discours toxique.
- Comprendre l'impact des discours toxiques sur les personnes ciblées et l'ensemble de la société

**Durée**

45 minutes

**Public**

À partir de 15 ans

De 8 à 30 personnes

**Matériel**

- Exemples de propos toxiques (Annexe 3)
- « Diamant » pour classer les propos (Annexe 4)
- Ruban adhésif ou pastilles adhésives
- Grille d'analyse des discours toxiques (Annexe 5)

**Préparation**

- Imprimez et prédécoupez pour chaque participant :
 - une série de 9 exemples de discours toxiques,
 - un diamant au format A4.
- Imprimez et prédécoupez pour chaque groupe :
 - une série de 9 exemples de discours toxiques,
 - un diamant au format A3.

Déroulement

1. Distribuez les exemples de propos aux participants et le diamant. Demandez-leur de classer individuellement les propos du « plus nuisible » au « moins nuisible ». En haut du diamant, les participants devront placer l'exemple de propos qu'ils estiment le plus nuisible, en dessous, deux exemples qui leur semblent un peu moins nuisibles, et ainsi de suite jusqu'au bas du diamant.

2. Formez des groupes de 4 participants et demandez-leur de se mettre d'accord pour effectuer un nouveau classement commun. Une fois le classement effectué, affichez les résultats et donnez un temps aux participants pour observer les différents classements.

3. Questionnez les participants :

- A-t-il été facile d'évaluer les différents propos ? Comment se sont passées les discussions au sein des groupes ? Y a-t-il eu de profonds désaccords ? Quelles différences et similarités observez-vous entre les différents classements ? Faites ressortir que les « échelles » de valeurs et la perception de ce qui est plus ou moins « nuisible » est propre à chacun, et qu'il est difficile de « négocier » autour de nos valeurs respectives.
- Les propos rentrent-ils dans le cadre de la liberté d'expression ? Certains pourraient-ils être interdits par la loi ? Quelle définition donneriez-vous d'un « discours toxique » ?
- Sur quels critères vous êtes-vous appuyés pour effectuer votre classement ? Notez les critères au fur et à mesure. Vous pouvez vous appuyer sur la grille d'analyse des propos toxiques proposée en annexe 5 pour alimenter la discussion ou compléter.
- Tracez deux colonnes au tableau : personnes visées / société. Demandez aux participants quelles pourraient être selon eux les conséquences possibles de ces discours sur les personnes visées et sur la société dans son ensemble. Vous pouvez faire le lien avec les stéréotypes, préjugés et discriminations.

Jeux de rôles : comprendre les discours toxiques en face à face

Activité 4

Objectifs

- Identifier une situation véhiculant un discours toxique dans la vie quotidienne
- Identifier les freins et les obstacles qui empêchent d'agir
- Construire des stratégies de réponses adaptées à différents contextes

**Durée**

60 minutes

**Public**

À partir de 15 ans

De 8 à 30 personnes

**Matériel**

- Exemples de situations (Annexe 6)

**Préparation**

- Organisez la salle de façon à ce que les groupes puissent se préparer à l'écart les uns des autres.
- Prévoyez un espace suffisamment grand pour les jeux de rôles avec des chaises pour les participants du public.

Cette activité s'inspire du « théâtre-forum », créé dans les années 1960 par l'homme de théâtre brésilien Augusto Boal. Il s'agit d'une technique de théâtre participative, durant laquelle des comédiens jouent une situation illustrant un sujet problématique de la réalité sociale, puis rejouent la scène en invitant les membres du public à venir remplacer l'un ou plusieurs d'entre eux à des moments où ils pensent pouvoir dire ou faire quelque chose qui infléchirait le cours des événements.

Déroulement

1. Formez des groupes de 3-4 participants. Distribuez à chaque groupe une situation. Expliquez-leur que chacune d'entre elles comporte une situation où un discours toxique est exprimé, qu'ils doivent se répartir les rôles (l'auteur du discours, la ou les victimes, un ou plusieurs témoins) et prendre un temps pour se mettre dans la peau des personnages.

Variante

Vous pouvez proposer aux participants d'inventer eux- mêmes des situations, en leur donnant des indications et éventuellement quelques contraintes pour assurer une diversité des propositions et des enjeux (par exemple une contrainte de lieux : espace public, travail, famille, groupe d'amis etc.). Donnez-leur dans ce cas du temps pour les concevoir et les répéter.

2. Chaque groupe joue sa situation l'une après l'autre. Une fois la situation présentée une première fois, celle-ci est rejouée et les autres participants, qui assistaient à la scène en tant que public, sont invités à venir remplacer la personne qui incarnait la victime ou le témoin, pour proposer une réponse au discours toxique exprimé. Les comédiens doivent alors improviser et adapter leurs réactions en fonction des propositions amenées par les participants. La même situation peut être rejouée plusieurs fois pour laisser l'occasion aux participants de proposer différentes stratégies de réponse.

3. Questionnez les participants après chaque scène :

Demandez à chaque personnage (auteur, victime, témoin) comment il s'est senti lors de la première scène, puis comment son ressenti a pu évoluer selon les réactions ou propositions de chacun.

Quels sont les obstacles rencontrés, les freins qui peuvent empêcher d'agir selon les différents contextes ? Quelles sont les conséquences possibles pour la victime du discours/ pour l'auteur/ pour le témoin selon chaque réponse/ en cas d'absence de réponse ?

Quels sont les avantages et inconvénients de chaque proposition ? Y a-t-il des éléments communs aux propositions qui vous semblent les plus / les moins efficaces ?

Conseils pour l'animation

Vous pouvez rassurer les participants en précisant qu'aucun talent pour la comédie n'est requis, et qu'ils ne seront pas jugés sur leurs propos ou comportements durant les mises en scène puisqu'il s'agit d'un jeu de rôles. Valorisez les tentatives et les propositions.

Jeux de rôles : comprendre les discours toxiques en face à face

Activité 5

Objectifs

- Apprendre à identifier des profils d'internautes et à analyser leurs stratégies
- Construire des stratégies de réponse adaptées aux profils véhiculant des discours toxiques

**Durée**
45 minutes**Public**
À partir de 15 ans
De 8 à 30 personnes**Matériel**

- Exemple d'article et de commentaire (Annexe 7)
- Profils d'internautes (Annexe 8)
- Feuilles de couleurs différentes pour chaque profil d'internaute
- Marqueurs
- Ruban adhésif ou pastilles adhésives
- Exemples de stratégies de réponses (Annexe 9)

**Préparation**

- Affichez au mur le titre d'un article d'actualité et le commentaire d'un internaute.

Déroulement

1. Formez des groupes de 2-3 participants. Distribuez à chaque groupe un profil d'internaute, des feuilles de couleurs et un marqueur. Chaque groupe dispose de deux minutes pour imaginer une réponse au commentaire initial en fonction du profil incarné, et pour l'écrire sur une feuille. Un membre de chaque groupe va accrocher le commentaire sous l'article.

2. Pendant 10 minutes, chaque groupe peut ensuite rédiger des commentaires en réaction aux commentaires des autres groupes, en allant les afficher au fur et à mesure.

3. Questionnez les participants Selon vous, d'après les commentaires affichés, quel profil d'internaute incarnait chaque groupe ? Certains groupes ont-ils eu plus de mal à rédiger des commentaires que d'autres ? Pourquoi ? Qui a obtenu le plus de réponses à ses commentaires ? Qui a été ignoré ? Quelles stratégies de réponses vous paraissent les plus efficaces ? Les moins efficaces ? D'autres types de réponses sont-ils possibles ?

En vous appuyant sur l'annexe 9, présentez les différentes stratégies de réponses.

Cadre juridique de la liberté d'expression

Annexe 1

La liberté d'expression : textes de référence

Droit international

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 1966) :

« 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.

2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »

Droit européen

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (Conseil de l'Europe, 1950) :

« 1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. [...] »

Droit français

Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (France, 1789) :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Le champ d'application de la liberté d'expression est large et se confond avec d'autres libertés. En France, sa mise en œuvre, qui repose notamment sur la liberté offerte aux médias, et donc à la presse, a été garantie par la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Les limites à la liberté d'expression**Droit international et européen**

Le pacte international relatif aux droits civils et politiques (articles 19 et 20) et la convention européenne des droits de l'homme (article 10) précisent que l'exercice de la liberté d'expression peut être soumis à certaines restrictions nécessaires :

- au respect et à la protection des droits ou de la réputation d'autrui ;
- à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'intégrité territoriale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques ;
- pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ;
- pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

Toute propagande en faveur de la guerre et tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence sont également interdits.

L'article 4 de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1969) exige par ailleurs que l'on interdise l'expression et la diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale.

La cour européenne des droits de l'homme a souvent souligné que la liberté d'expression ne vaut pas seulement pour des propos qui conviennent à tout le monde ou qui sont considérés comme innocents ou neutres. Cette liberté vaut aussi pour des propos qui blessent, offusquent, choquent ou inquiètent un pays ou une partie de la population.

Mais on ne peut pas justifier tout type de discours ou d'expressions au nom de la liberté d'expression. La liberté d'expression n'est donc pas totale et illimitée.

Toute limitation à la liberté d'expression, si elle est possible, doit cependant :

- être exceptionnelle,
- être prévue par la loi,
- poursuivre un but légitime,
- être nécessaire et proportionnée au but recherché.

En cas de désaccord ou de conflit sur la légitimité ou l'absence de légitimité d'une restriction à la liberté d'expression, c'est au juge que revient le pouvoir de décider si cette limitation est légale et légitime

Droit français

En France, la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 et le code pénal précisent certaines limites à la liberté d'expression :

1. L'atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui

Le fait, au moyen d'un procédé quelconque, de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ou en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Exemple : publication sur un site internet de photos privées d'une personne.

Textes de référence : code pénal, art. 226-1 et 226-31.

2. L'injure

Une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressés à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser.

L'injure est sanctionnée de façon différente selon qu'elle est publique (elle peut être entendue ou lue par un public, par exemple prononcée en pleine rue, publiée dans un journal ou sur un site internet) ou privée (elle est adressée sans qu'aucune tierce personne

ne soit présente ou devant un cercle restreint de personnes partageant les mêmes intérêts), et selon qu'elle comporte ou non un caractère discriminatoire.

Exemple d'injure en public : traiter une personne de « sale gouine », dans un bus, dans les commentaires d'un groupe Facebook.

Exemple d'injure non publique : traiter une collègue de « sale gouine » dans la cafétéria de l'entreprise, par sms, par message privé sur un réseau social.

Textes de référence : loi du 29 juillet 1881, art. 32, 33 et 65-3 ; code pénal, art. R625-8-1.

3. La diffamation

Une allégation ou une imputation à tort d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. Le fait en question peut faire l'objet, sans difficultés, d'une vérification et d'un débat contradictoire. Il est possible de répondre par oui ou non à la question « until a-t-il commis le fait » ? Si l'accusation n'est pas un fait vérifiable, elle relève de l'injure.

La diffamation est sanctionnée de façon différente si elle est publique ou privée, si elle comporte un caractère discriminatoire ou si elle vise un élu, un parlementaire, un policier, un magistrat ou tout agent public en raison de ses fonctions.

Exemple de diffamation en public : sur un post Facebook ouvert aux catégories “amis des amis” ou “tout le monde”, écrire « madame x dépense plus pour son téléphone que pour nourrir ses enfants ».

Exemple de diffamation non publique : lors d'une réunion de parents d'élèves à l'école, accuser madame x « ...de dépenser plus pour son téléphone que pour nourrir ses enfants ».

Textes de référence : loi du 29 juillet 1881, art. 32 ; code pénal, art. R625-8.

4. L'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence

Le fait d'inciter à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance (ou non) à une ethnie, à une nation ou à une race déterminée, de leur sexe, de leur religion, de leur handicap ou de leur orientation sexuelle.

Elle est sanctionnée de façon différente selon qu'elle est publique ou privée.

Exemple d'incitation à la haine en public : diffuser un tract sur un marché incitant les hommes à frapper leurs compagnes pour affirmer leur autorité au sein du couple.

Exemple d'incitation à la haine en privé : publier un post, sur le sujet précédent, sur un réseau social accessible à un nombre de contacts sélectionnés, ou le lire devant les membres d'une association.

Textes de référence : loi du 29 juillet 1881 art. 24 et 50-1 ; loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, art. 6 ; code pénal, art. R625-7.

5. L'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de réduction en esclavage

Le fait de présenter ou commenter favorablement, de prendre la défense, de justifier, ou de prononcer un éloge des crimes commis.

Elle est sanctionnée si les propos ont été publiés ou proférés dans des lieux ou réunions publics.

Exemple : une personne qui prononce en public, à propos d'un rassemblement de gens du voyage sur un terrain agricole : « comme quoi Hitler n'en a pas tué assez, hein ? ».

Textes de référence : loi du 29 juillet 1881, art. 23 et 24.

6. La contestation, négation, minimisation et banalisation des génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes de réduction en esclavage

Ces faits sont sanctionnés si les propos ont été publiés ou proférés dans des lieux ou réunions publics.

Exemple de négation de crime contre l'humanité : une personne interviewée au journal télévisé affirmant à propos de la seconde guerre mondiale qu' « il n'y a jamais eu de politique d'extermination physique des juifs ».

Exemple de minimisation de crime contre l'humanité : affirmer que «en France du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine, même s'il y eut des bavures».

Textes de référence : loi du 13 juillet 1990, art. 9 ; loi du 29 janvier 2001 ; loi du 29 juillet 1881, art. 24 bis.

7. L'apologie du terrorisme et la provocation au terrorisme

Apologie : présenter ou commenter favorablement et publiquement des actes terroristes déjà commis.

Provocation : incitation directe à commettre dans le futur des actes terroristes matériellement déterminés. Par exemple, viser tel lieu ou telle personnalité. Par le contexte, la volonté de leur auteur et les termes choisis, de tels propos visent à convaincre d'autres personnes de commettre de tels actes.

La provocation au terrorisme est sanctionnée qu'elle soit faite en public ou en privé.

Exemple d'apologie du terrorisme : un individu s'adresse à des passants dans la rue : « Ben-Laden, c'était que le début, j'aurais dû être avec lui pour tuer plus de monde ».

Exemple de provocation au terrorisme : « prenez vos kalach, rendez-vous au bataclan ce soir !» publié sur un compte public twitter.

Textes de référence : code pénal, art. 421-2-5 ; code de procédure pénale, art. 706-23 à 706-25-2 ; loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, art. 6 et 6-1.

8. Le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement

Le fait de tenir via internet (réseaux sociaux, forums, jeux vidéos, blogs etc.) Des propos ou d'avoir des comportements répétés ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. C'est la fréquence des propos et leur teneur insultante, obscène ou menaçante qui constitue le harcèlement.

Le harcèlement en ligne est sanctionné que les échanges soient publics (sur un forum par exemple) ou privés (entre amis sur un réseau social).

Exemple : poster des commentaires, des vidéos, des montages d'images et des messages humiliants à l'encontre d'une personne sur un réseau social.

Textes de référence : code pénal, art. 222-33-2-2.

Liste de mots à illustrer – cultionary

Annexe 2

Maison	Riche
Handicapé	Médecin
Femme	Américain
Nuage	Français
Chinois	Couple
Musulman	Bateau
Paysan	Slovène

Exemples de discours toxiques – De mal en pis

Annexe 3

« Les réfugiés ne s'intégreront jamais dans notre société. »

// Un sociologue interviewé au journal télévisé de 20 heures

« Rentrez chez vous ! »

// Slogan prononcé par des dizaines de manifestants empêchant des personnes réfugiées de passer la frontière française

« L'accueil des étrangers coûte trop cher à la France. On ne peut pas accueillir toute la misère du monde. »

// Un ministre lors d'un discours officiel

« Si vous ne voulez pas que vos mères et vos sœurs soient violées, dégageons tous ces migrants. »

// Un individu sur Twitter suivi par 380 000 personnes

« Bientôt, nous nous sentirons étrangers dans notre propre pays. Les réfugiés n'ont pas leur place ici. »

// Commentaire anonyme sous un article en ligne traitant de l'accueil des réfugiés

« Les réfugiés viennent uniquement pour profiter des aides sociales. On ferait mieux de s'occuper d'abord de nos SDF français ! »

// Un membre de votre famille durant un repas réunissant grands-parents, enfants, petits-enfants...

« La France aux Français ! »

// Tag sur le mur d'un centre d'hébergement d'urgence accueillant des personnes réfugiées

« Accueillir des réfugiés expose la France à la menace terroriste. Il faut fermer les frontières. »

// Article d'un blog suivi par 60 personnes

« Je déteste les réfugiés ! Je vais les renvoyer dans leur pays moi-même ! »

// Un individu dans un bar

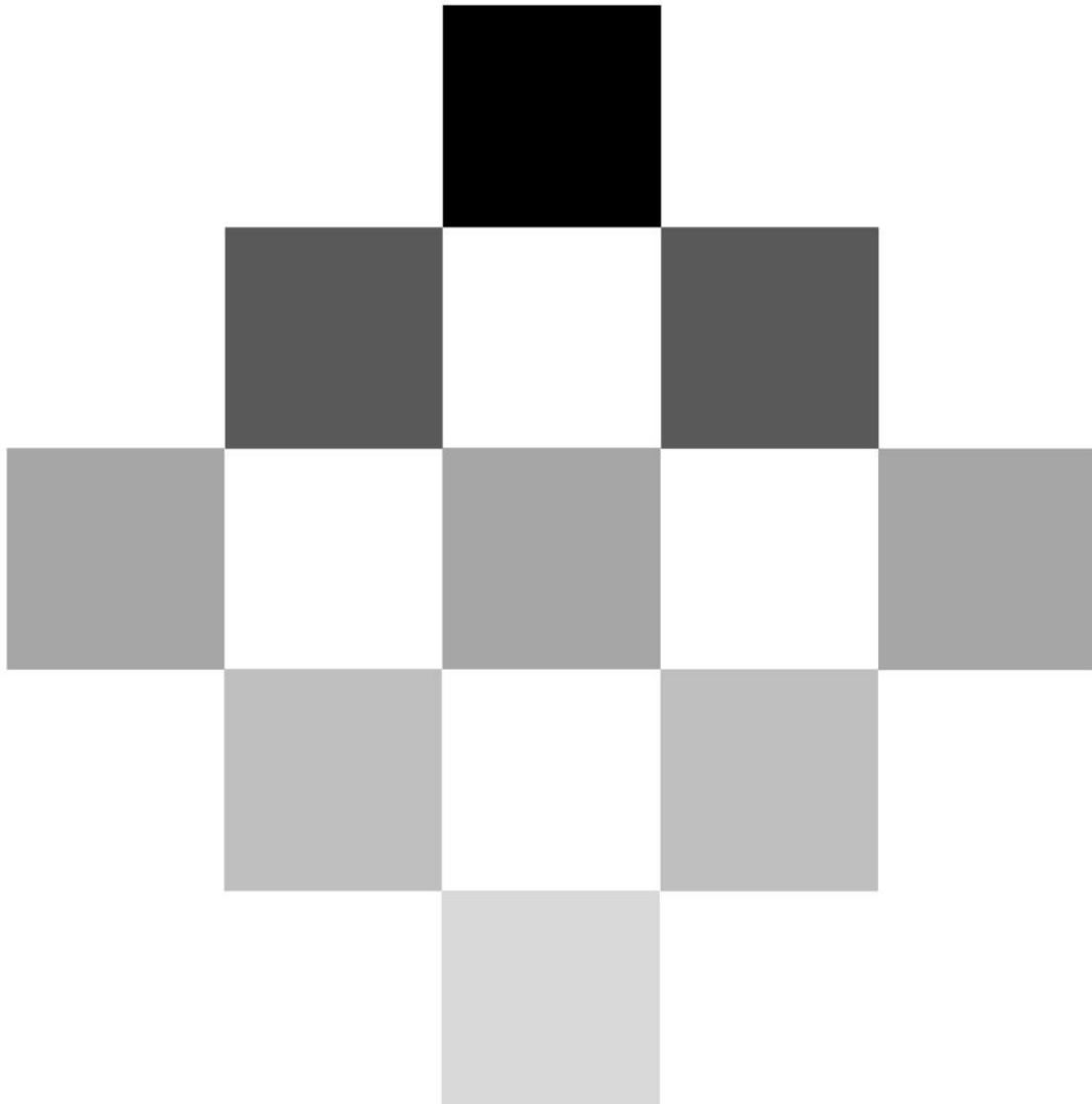
Méthode de classement en « diamant » – De mal en pis

Annexe 4

DIAMANT

En haut du diamant, placez l'exemple de propos que vous estimez le plus nuisible, en dessous, deux exemples qui vous semblent un peu moins nuisibles, et ainsi de suite jusqu'au bas du diamant.

DISCOURS LE PLUS NUISIBLE



Fiche mémo « Grille d'analyse des discours toxiques »

Annexe 5



L'INTENTION ET LE TON

TRÈS GRAVE

Affiche placardée autour d'un campement Rom.

« Tuons tous les Roms »

SMS envoyé à un ami pour « rire ».

GRAVE

selon l'intention de l'auteur des propos

Un même propos peut être plus grave en fonction du ton utilisé. Il est possible que l'auteur d'un propos puisse l'avoir tenu sans en avoir évalué sa portée. Il est également possible que cette personne le regrette. À l'inverse, lorsqu'une personne a pour intention d'être discriminante et de faire du mal, son propos est d'autant plus grave.

Attention : l'impact du discours n'est pas nécessairement proportionnel à la violence du ton et du contenu. Par exemple, une argumentation fallacieuse dans un langage très policé autour des problèmes sanitaires et sociaux des campements de Roms peut faire bien plus de dégâts que des insultes ou commentaires perçus comme plus extrêmes.

LA OU LES CIBLES POTENTIELLES

TRÈS VULNÉRABLE

« Les musulmans sont des êtres pernicieux ! »

« Les enfants sont des êtres pernicieux ! »

« Les politiques sont des êtres pernicieux ! »

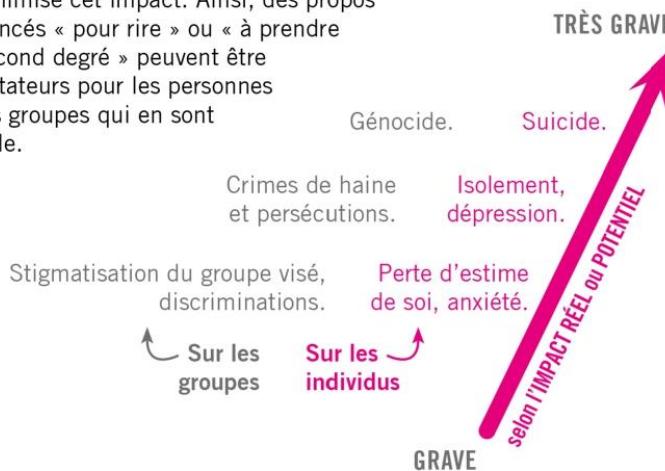
VULNÉRABLE

selon la cible ou les cibles potentielles

En fonction de la manière dont des individus ou des groupes sociaux sont perçus par notre société, certains peuvent être considérés comme plus vulnérables que d'autres, telles que les minorités. Par exemple, une insulte à l'encontre des chrétiens a de grandes chances d'être plus préjudiciable dans un pays dont la majorité de la population est d'une autre confession. Une même expression appliquée à des personnes ou des groupes différents peut avoir des effets différents.

Pour évaluer au mieux l'impact réel ou potentiel d'un propos toxique, il est nécessaire d'essayer de se placer dans la perspective des personnes et des groupes ciblés.

Souvent, une personne extérieure apprécie mal et minimise cet impact. Ainsi, des propos prononcés « pour rire » ou « à prendre au second degré » peuvent être dévastateurs pour les personnes ou les groupes qui en sont la cible.



L'IMPACT RÉEL ou L'IMPACT POTENTIEL

Source : Cette fiche est extraite de la guide « Agir contre les discours toxiques », Amnesty International France, 2019, pp 39-41

Exemples de situations – Jeux de rôles en face à face

Annexe 6

Situation 1

Vous êtes sur un stand dans la rue pour sensibiliser le grand public à l'accueil des réfugiés. Deux personnes s'approchent, visiblement très en colère : « Pourquoi est-ce qu'on devrait accueillir des étrangers ? Ils feraient mieux de rester chez eux. Chacun chez soi ! ». Un attroupement se crée.

Situation 2

Votre association organise régulièrement des cafés-débats ouverts à tous. Ce soir, le thème des échanges concerne l'accueil des réfugiés et une personne réfugiée est invitée à témoigner de son parcours. Une personne de la salle prend la parole : « Je ne suis pas raciste, mais les réfugiés ne pourront jamais vraiment s'intégrer dans notre société, leur culture est trop différente. »

Situation 3

Vous êtes à un repas de famille réunissant grands-parents, enfants, petits-enfants. Une discussion commence sur l'accueil des réfugiés. Un membre de votre famille que vous aimez beaucoup dit alors à haute voix : « Les réfugiés viennent uniquement pour profiter des aides sociales. On ferait mieux de s'occuper d'abord de nos SDF français ! »

Situation 4

Au travail, lors d'une pause avec plusieurs de vos collègues à la machine à café, une discussion commence sur l'accueil des réfugiés. Votre supérieur hiérarchique dit alors : « L'accueil des étrangers coûte trop cher à la France. On ne peut pas accueillir toute la misère du monde. ». Au moins deux de vos collègues semblent d'accord.

Exemple d'article en ligne et de commentaire – Jeux de rôle en ligne

Annexe 7

« La France durcit les conditions d'accueil pour les réfugiés. »



© Alexander Draheim/Sea-Eye



Anonyme

Les réfugiés ne sont pas les bienvenus en France !
Retournez dans votre pays !

Profils d'internautes – Jeux de rôle en ligne

Annexe 8

Militante des droits humains	Militant anti-migrant
Troll (vous cherchez uniquement à envenimer le débat)	Personne pacificatrice (vous voulez faire plaisir à tout le monde et souhaitez que tout le monde soit gentil et poli)
Une personne réfugiée	Personne qui étudie le droit et cherche à transmettre ses connaissances

Fiche mémo « Les stratégies de réponse »

Annexe 9

Le contre-discours

Le contre-discours vise à discréditer et déconstruire les propos tenus. Il s'agit de démontrer que les arguments avancés, les idées présentées ou sous-entendues et le raisonnement sur lequel est basé un discours sont faux ou incorrects ou absurdes.

Exemple :

« L'immigration est un gouffre financier pour le pays. Nous ne pouvons pas offrir des aides sociales à des immigrés alors que nous ne pouvons même pas subvenir aux besoins de notre propre prolétariat. »

Exemple de contre-discours :

« Une étude publiée en 2018, menée par des économistes du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) montre que l'immigration aurait au contraire un impact positif sur l'économie des pays d'accueil. En se basant sur les données de 15 pays d'Europe de l'Ouest sur 30 ans (de 1985 à 2015), les chercheurs expliquent que l'augmentation du flux de migrants permanents diminuerait le taux de chômage et augmenterait le PIB par habitant.

Parmi les explications : les migrants sont en moyenne plus jeunes que les résidents et contribuent donc aux financements des dépenses sociales et notamment des retraites, ou encore la migration familiale, qui rend les migrants susceptibles d'avoir plus de dépenses de consommation que les résidents. Par ailleurs, les dépenses publiques supplémentaires entraînées par cette augmentation du flux de migrants permanents sont au final largement compensées par l'augmentation des recettes fiscales. »

Le récit alternatif

Le récit alternatif vise à rendre visible une version différente et positive des récits véhiculés de façon explicite ou implicite par les discours toxiques. Au lieu de se positionner contre des idées, le récit alternatif repose sur une vision de la société telle qu'on souhaiterait la voir : une société dans laquelle la dignité et les droits humains de chacun sont respectés. C'est un projet à long terme qui vise à faire évoluer les mentalités pour les rendre plus favorables aux changements que l'on souhaite voir.

Exemple de discours :

« Notre pays doit garder un contrôle total sur ses frontières, tout comme sur sa politique migratoire et d'asile. L'Europe a besoin d'une approche différente quant aux communautés musulmanes qui vivent en Europe et qui haïssent ce continent et souhaitent le détruire. En outre, réfugiés et migrants, en plus de nous prendre nos emplois, pourraient propager des maladies comme le choléra, la dysenterie et toutes sortes de parasites susceptibles de mettre en danger nos populations. » - Compilation de déclarations de différents ministres d'un pays de l'Union européenne, novembre 2015

Exemple de récit alternatif :

« Alors que l'Europe semble paralysée face aux défis posés par la pression migratoire à ses frontières, il est temps de cesser de considérer les réfugiés comme des victimes ou des problèmes, et de comprendre qu'ils peuvent devenir des agents du changement, de qui viendront les solutions que nous cherchons. » - Adam Lent, directeur de la recherche et de l'innovation, Ashoka.

Faire preuve de solidarité

Faites preuve de solidarité avec les victimes : selon leurs besoins, montrez que vous n'êtes pas d'accord avec les propos énoncés et que ceux-ci n'ont pas lieu d'être, envoyez-leur des messages de soutien, faites preuve d'écoute, donnez de la visibilité à leurs voix, orientez-les vers des organismes de signalement, etc.

Internet est un formidable outil pour rassembler, créer et étendre des réseaux. N'hésitez pas à montrer votre soutien aux campagnes, groupes et initiatives luttant contre les discours toxiques.

Exemples de discours :

"Si vous voulez tant que ça qu'ils viennent, vous n'avez qu'à les accueillir chez vous !"

Exemple d'élan de solidarité :

CALM - Comme à la maison est un programme visant à connecter des personnes réfugiées à la recherche d'un accueil temporaire avec des particuliers disposant d'une chambre pour les accueillir. Ce programme a été lancé par l'association Singa à l'occasion de la journée des réfugiés le 20 juin 2015 et a connu une large popularité grâce aux réseaux sociaux.

Réagir face à un troll

Le troll désigne un ou une internaute dont l'objectif est de faire dégénérer le débat, généralement en posant des questions ou en postant des commentaires jugés stupides, hors de propos ou tout simplement agaçants pour faire réagir les autres internautes et ruiner toute possibilité de dialogue.

Un troll peut agir seul ou collectivement, parfois de façon concertée au service d'une cause idéologique ou politique, par exemple en cherchant à renforcer les stéréotypes et préjugés envers un groupe donné.

Voici quelques conseils pour réagir face à un troll :

L'indifférence

Comme le suggère l'adage populaire « Don't feed the troll » (ne pas nourrir les trolls), il est généralement recommandé d'ignorer le troll. L'indifférence et l'absence de réaction constituent souvent la meilleure façon de lasser le troll qui quittera de lui-même la discussion.

L'argumentation

Si vous doutez d'avoir affaire à un troll et que vous pensez que l'internaute peut être de bonne foi, vous pouvez dans un premier temps répondre à son discours de façon claire et honnête afin de déterminer si le dialogue est possible. Cela peut aussi avoir pour effet positif de faire réagir d'autres internautes qui pourront soutenir votre point de vue. Si vous constatez que le débat s'éternise et que votre interlocuteur reste campé sur ses positions, il est inutile de persister.

L'humour

L'humour reste la meilleure stratégie face à un troll. Prenez le temps de trouver la bonne réplique ou une image humoristique pour tourner son discours en ridicule et lui montrer que ses propos ne vous atteignent pas.

Le hacker et troll allemand Linus Neumann propose également quelques principes de posture à suivre pour pouvoir réagir de façon appropriée face à un troll :

- tu as perdu si tu emploies plus de mots que ton adversaire ;
- tu as perdu si tu dois expliquer ;
- tu as perdu si tu dois te justifier ;
- tu as perdu si tu t'énerves ;
- tu as perdu si tu ne rigoles pas ;
- tu as perdu si tu te prends au sérieux ;
- tu as perdu si tu attribues des qualités ;
- tu as perdu si tu menaces les autres.

<https://deux.io/reagir-face-a-un-troll/>

PEZET (J.), « L'art du trolling ou comment troller les trolls », *Nouvel Obs/Rue 89*, 18 décembre 2015